



Versement

3 ETP 111-127

Identification :

Intitulé/ Analyse : Groupe ESC Troyes. École supérieure de commerce de Troyes.

Dates extrêmes : 2003-2009

Importance matérielle : 0,70 m. l.

Contexte

Service producteur : Groupe ESC Troyes

Service versant : Groupe ESC Troyes

N° d'entrée du versement : 58001

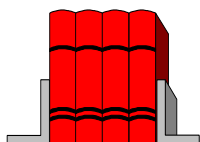
Date d'entrée du versement : 19/04/2016

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : Immédiate

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 8 mars 2017



Présentation

Présentation du service producteur

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube (CCITA) a créé en 1962 une Ecole de Commerce et de Gestion (ECG), qu'elle gère.

En 1962, il s'agissait d'apporter à de jeunes élèves non bacheliers une formation générale et technique à caractère professionnel pour leur permettre d'assurer la relève de leurs parents commerçants.

En 1978, après trois années de réflexion, et pour répondre aux besoins nouveaux des entreprises locales et régionales, l'Ecole de Commerce et de Gestion est devenue un Etablissement d'Enseignement Supérieur (formation à Bac + 2 ans) reconnu par l'Etat et agréé par décision ministérielle du 2 août 1978.

Par arrêté ministériel du 25 juillet 1986, la Commission Nationale Interministérielle d'Homologation a reconnu son diplôme au niveau III. La même année, la CCITA installait l'école dans de nouveaux locaux modernes et spacieux (5 500 m²) construits sous la maîtrise d'ouvrage du département de l'Aube.

À la rentrée 1987, l'ECG passait en cycle d'Etudes Supérieures en 3 ans après le Bac, à la suite d'une réflexion menée en partenariat avec la Fédération Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises (FNEGE).

L'Ecole de Commerce et de Gestion de Troyes a recruté sa dernière promotion en septembre 1990 - sortie en 1993.

Dans le souci d'évaluer la bonne adéquation de l'Ecole à son environnement, la CCITA a décidé fin 1990, de procéder à la création de l'Ecole Supérieure de Commerce (ESC) de Troyes.

La décision de créer l'Ecole Supérieure de Commerce de Troyes et de l'intégrer dans le groupe des écoles recrutant sur la Banque d'épreuves ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie) résulte :

- d'une démarche « diagnostic » effectuée entre avril 1989 et janvier 1990,
- d'entretiens entre la Direction de la CCITA et les directions de l'ESC de Paris, le Havre-Caen, Tours, Rennes, Saint-Étienne,
- de rencontres avec la direction de l'enseignement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP),
- d'un entretien avec le recteur de l'Académie de Reims,
- d'une décision prise en Assemblée générale budgétaire de la CCITA le 30 octobre 1990,
- de plusieurs votes émanant des élus de la ville de Troyes, du Conseil général de l'Aube et du SIVOMAT (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Troyenne).

C'est ainsi que l'ESC Troyes est créée en 1992 avec le parrainage d'HEC, de l'ESCP Europe, de Danone et de KPMG. En 1998, elle ouvre un département « Formation continue » et en 1999 un département « Recherche ». Elle s'oriente vers l'entrepreneuriat avec l'ouverture du programme INBA ainsi qu'avec sa première participation commune avec la Technopole de l'Aube au Salon des entrepreneurs de Paris.

L'ESC est dirigée depuis 1997 par Francis Bécard. Il s'agit de la dernière née en tant qu'École Supérieure de Commerce en France. L'ESC Troyes devient en 1999, le « Groupe ESC Troyes » avec la création de nouveaux programmes d'études (INBA en 1999, EMVOL en 2004 et ESAA en 2007).

En 2000 l'école crée un double diplôme avec l'Université de Technologie de Troyes (UTT) : « Master Ingénierie et Management du Sport ». En 2001, elle organise les journées « *Plug and Start* » et est lauréate du Trophée des Grandes Écoles. En 2002, elle renforce son partenariat avec l'Université de Technologie de Troyes en créant un deuxième double diplôme : « Master Management des Connaissances des Réseaux et des Communautés ». En 2003, l'école est vainqueur du concours « *Les Négociales* ». Elle ouvre une section « Sportifs de Haut niveau ».

En 2004, elle obtient le grade de Master. Le programme EMVOL est créé et l'école s'oriente vers de nouveaux métiers avec l'Intégration de l'École Supérieure d'Arts Appliqués (ESAA). En 2005, l'ESC Troyes intègre la conférence des grandes écoles. Elle est de nouveau lauréate du Trophée des Grandes Écoles et lance la « *Chaire Innovation and Entrepreneurial Management* » signée avec la Technopole de l'Aube en Champagne. En 2006, elle ouvre une filière « *Innovation et Entrepreneuriat* » et une filière « *Ressources Humaines* ». En 2007, elle lance un bac + 5 pour le programme EMVOL. En 2008, elle intègre le Groupe ADPS. En 2009, l'école est lauréate du Trophée des Grandes Écoles du magazine *L'Étudiant* dans la catégorie "Relations Entreprises".

En 2011, les activités de formation initiales ESC, INBA et EMVOL sortent de la CCI de Troyes et de l'Aube et fusionnent avec les activités de formation initiale de l'ESAA et des Prépas Santé de l'ADPS, pour créer une nouvelle association loi 1901.

En application des normes européennes, l'ESC Troyes confère le visa et le grade de master. Elle est membre de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) et du *Chapitre Management* de la Conférence des Grandes Écoles.

Le diplôme de l'INBA, École Internationale de Management, est visé par le Ministère de l'éducation nationale et est accrédité par l'Université Franco-Allemande (UFA), en tant que cursus binational intégré.

Les diplômes de l'ESAA, École Supérieure de Design et EMVOL, École Internationale de Tourisme sont reconnus par l'État.

Le Groupe dispose également d'un pôle de formation continue au service des entreprises.

Intérêt du versement

Ce versement rassemble les sujets d'examens d'épreuves initiales et de rattrapage pour les programmes ESC et INBA de la Scolarité France.

Sources complémentaires aux Archives départementales de l'Aube

1ETP1/1-256 : Chambre de commerce et d'industrie de Troyes et de l'Aube (bibliothèque).

1ETP2/1-373 : Chambre de commerce et d'industrie de Troyes et de l'Aube (1806-1993).

3ETP1/1-110 : École de commerce et de gestion (1969-2009).

Tri et éliminations pratiqués

Lors du classement du fonds, les courriers qui accompagnent les sujets d'examens ont été détruits, ainsi que des doubles de documents, des listes d'émargements et de relevés de notes, des convocations et un procès-verbal d'épreuve classé sans suite.

Ces éliminations ont été réalisées en s'appuyant sur le tableau de gestion qui préconise une durée d'utilité administrative de 5 ans maximum pour tous ces documents.

Mode(s) de classement adopté(s)

Le classement de ce versement a été réalisé par Mme Catherine GILLET, au cours d'un stage aux Archives départementales de l'Aube du 27 février au 10 mars 2017.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du *Code du patrimoine* (art. L 213-2),

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du *Code du Patrimoine*). Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document - de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du *Code du Patrimoine*. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1^{er} janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le *Code du patrimoine* (art. L 213-2), ces documents sont communicables immédiatement.

Scolarité France

3 ETP 111 - 118		Programme ESC.	2003 - 2009
3 ETP 111 - 111	Promotion 2006, programme ESC : sujets examens épreuves initiales 1ère - 2ème - 3ème année.		2003 - 2006
3 ETP 112 - 112	Promotion 2006, programme ESC : sujets des épreuves de rattrapage 1ère - 2ème - 3ème année.		2003 - 2006
3 ETP 113 - 113	Promotion 2007, programme ESC : sujets examens épreuves initiales 1ère - 2ème - 3ème année.		2004 - 2007
3 ETP 114 - 114	Promotion 2007, programme ESC : sujets des épreuves de rattrapage 1ère - 2ème - 3ème année - Travail complémentaire pour les 1ère et 2è année.		2004 - 2007
3 ETP 115 - 115	Promotion 2008, programme ESC : sujets examens épreuves initiales 1ère - 2ème - 3ème année.		2005 - 2008
3 ETP 116 - 116	Promotion 2008, programme ESC : sujets des épreuves de rattrapage 1ère - 2ème - 3ème année.		2005 - 2008
3 ETP 117 - 117	Promotion 2009, programme ESC : sujets examens épreuves initiales 1ère - 2ème - 3ème année.		2006 - 2009
3 ETP 118 - 118	Promotion 2008, programme ESC : sujets des épreuves de rattrapage 1ère - 2ème - 3ème année.		2006 - 2009
3 ETP 119 - 127		Programme INBA.	2002-2009
3 ETP 119 - 119	Promotion 2006, programme INBA (bachelor) : sujets d'examen, sujets des épreuves de rattrapage.		2002 - 2004
3 ETP 120 - 120	Étudiants Internationaux Double Diplôme 2005/2006 : sujets d'examens, sujets des épreuves de rattrapage.		2005 - 2006
3 ETP 121 - 121	Promotion 2006, programme INBA : sujets d'examens, sujets des épreuves de rattrapage des 1ère et 4ème année, sujets des épreuves de rattrapages des étudiants en admission parallèle.		2002 - 2006
3 ETP 122 - 122	Promotion 2007, programme INBA : sujets d'examens, sujets des épreuves de rattrapage des 1ère et 4ème année, sujet des épreuves de rattrapages des étudiants en admission parallèle.		2003 - 2007

- 3 ETP 123 - 123** Étudiants Internationaux Double Diplôme 2006/2007 :
sujets d'examens.
2006 - 2007
- 3 ETP 124 - 124** Promotion 2008, programme INBA : sujets d'examens, sujets des
épreuves de rattrapage, sujets de travail complémentaire des 1ère,
2ème et 4ème année.
2004 - 2008
- 3 ETP 125 - 125** Etudiants Internationaux Double Diplôme 2007/2008 :
sujets d'examens, sujets des épreuves de rattrapage.
2007 - 2008
- 3 ETP 126 - 126** Promotion 2009, programmes INBA et EMVOL : sujets d'examens,
sujets des épreuves de rattrapage, sujet de travail complémentaire des
1ère, 2ème et 4ème année.
2005 - 2009
- 3 ETP 127 - 127** Étudiants Internationaux Double Diplôme 2008/2009 :
sujets d'examens, sujets des épreuves de rattrapage.
2008 - 2009